



Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) - Rappel des consignes de sécurité

publié le 26/03/2018 - mis à jour le 27/03/2018

Madame, Monsieur,

Conformément aux obligations réglementaires, le collège est doté d'un Plan particulier de mise en sûreté destiné à organiser la prise en charge des élèves et personnels du collège en cas d'alerte liée à un accident majeur (exemple : tempête, accident de transport de matière dangereuse...) ou d'intrusion/attentat.

Ce plan prévoit, en particulier et selon les circonstances, le confinement de l'ensemble des personnes se trouvant à l'intérieur du collège au moment du déclenchement. Les élèves sont dans ce cas mis à l'abri dans des zones prévues, sous la responsabilité des adultes de l'établissement, pour une durée définie par les autorités en fonction des dangers.

Afin de pouvoir préparer les élèves, les enseignants et l'ensemble des personnels à ce type de situation, un exercice de simulation sera organisé très prochainement.

Votre enfant sera informé au préalable des consignes de sécurité, des procédures prévues et de la conduite à tenir en cas de déclenchement d'une alerte.

Durant toute la durée de l'exercice, vous ne pourrez pas accéder au collège, ni joindre le collège par téléphone, conformément aux consignes en cas de situation de risque majeur.

Vous trouverez au **ci-joint un rappel des consignes de sécurité** qu'il convient de respecter afin de vous informer et de ne pas perturber l'organisation des secours en cas de déclenchement du plan.

Une information sur le déclenchement de l'exercice et la fin de l'exercice sera diffusée sur le site du collège le jour-même.

Je vous remercie de votre compréhension, afin que cet exercice se déroule dans les meilleures conditions.

Le Principal
F. LACHAISE

Document joint

 Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) - Rappel des consignes de sécurité (PDF de 92.3 ko)